

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE GREPIAC

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2021

Délibérations du Conseil Municipal
 Séance ordinaire du 22 février 2021

L'an deux mille vingt et un le 22 février,

Le Conseil Municipal de la Commune de Grépiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame le Maire Céline GABRIEL, Maire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux Conseillers Municipaux le 15 février 2021

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15 février 2021

Présents :

Mme GABRIEL Céline ; M. PIQUEMAL François, M. PAVAN René, M. ALCIBIADE Claude, M VIGIER Pierre ; Mme COUCHE Valérie ; Mme TOURNUT ; Mme VASSAL Laurence ; Yolande, M. MARQUET Dominique, Madame Juliette ALVAREZ ; Mr EVRARD Gérard ;

Représentés : Mr DURAND Alain a donné procuration à Mr PIQUEMAL François ; Mme ECHEVARRIA Hélène a donné procuration à Mme VASSAL Laurence

Absents : M. CHIVIALLE Jean-Luc ; Mme LANDICHEFF Stéphanie

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Mme Laurence VASSAL a été désignée secrétaire de séance

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Absents : 2

La séance est ouverte à 20h40

I/ Délibérations :

D 2021 : 02-0012 Vote du compte administratif 2020

Madame le Maire présente le Compte Administratif du Budget Principal de l'année 2020 et arrête ainsi les comptes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT								
Chapitre	Intitulé	Dépenses		Mandats émis	Chapitre	Intitulé	Recettes	
		Crédits ouverts BP+DM+RAR 2019					Crédits ouverts BP+DM+RAR 2018	Titres émis
011	Charges à caractère général	250 577,00 €		204 745,43 €	013	Atténuation des charges	12 000,00 €	25 817,03 €
012	Charges de personnel	376 950,00 €		331 016,93 €	70	Produits des services	69 783,66 €	78 411,46 €
65	Autres charges de gestion cour	79 568,94 €		59 585,73 €	73	Impôts et taxes	453 923,00 €	465 679,98 €
66	Charges financières	12 500,00 €		11 860,64 €	74	Dotations et participations	175 921,00 €	185 000,42 €
67	Charges exceptionnelles	1 600,00 €		915,95 €	75	Autres produits gestion cour	20 000,00 €	20 020,97 €
022	Dépenses Imprévues	20 000,00 €			76	Produits financiers		
					77	Produits exceptionnels	- 9 568,28 €	1 787,65 €
	S/TOTAL	741 195,94 €				S/TOTAL	741 195,94 €	
023	Virement à la section d'investissement	394 843,61 €			002	Pour info : Excédent fonctionnement reporté	394 843,61 €	
	TOTAL Dépenses	1 136 039,55 €		608 104,68 €		TOTAL Recettes	1 136 039,55 €	776 717,51 €

Résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 est de 168 612,83 €

SECTION D'INVESTISSEMENT								
Chapitre	Intitulé	Dépenses			Chapitre	Intitulé	Recettes	
		Crédits ouverts BP+DM	RAR 2020	Mandats émis			Crédits ouverts BP+DM+RAR 2018	RAR 2020
20	Immobilisations incorporelles	87 640,49 €	11 000,00 €	21 390,88 €	021	Virement à la section de fo	394 843,61 €	
21	Immobilisations corporelles	220 153,60 €	22 170,60 €	42 919,42 €	13	Subventions d'investissement	548 986,00 €	113 859,68 €
23	Immobilisations en cours	1 292 953,87 €	50 000,00 €	772 747,65 €	16	Emprunts dettes assimilées		
16	Emprunts et dettes assimilées	76 500,00 €		75 156,77 €	23	Immo en cours		
020	Dépenses Imprévues	20 000,00 €		- €	10	Dotations fonds divers	664 486,92 €	663 373,78 €
					138	Subventions d'investissement		
041	Opérations patrimoniales	3 900,00 €		3 234,56 €	27	Autres immos financières		
					040	Opérations d'ordre entre section		
					041	Opérations patrimoniales	3 900,00 €	3 234,56 €
					R001	Pour info solde d'exécution positif reporté de 2020	88 931,43 €	
	S/TOTAL	1 701 147,96 €	83 170,60 €	915 449,28 €		S/TOTAL	1 701 147,96 €	1 125 598,92 €
	TOTAL DEPENSES (total mandats émis+ RAR - crédits ouverts)		- 702 528,08 €			TOTAL RECETTES (total titres émis + RAR- Crédits ouverts)		- 461 689,36 €

la suite de quoi Madame le Maire cède la présidence à M. PIQUEMAL François 1^{er} Adjoint au Maire et quitte la salle. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser et arrêté les résultats définitifs tels que ci-dessus, le Compte Administratif 2020 est voté à l'unanimité.

D 2021 : 02-0013 Examen et Vote du compte de gestion 2020

Monsieur le premier adjoint aux Finances présente les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par la trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020

Après s'être assuré que la trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs actives,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D 2021 : 02-0014 Vote de l'affectation du résultat 2020

Réuni sous la présidence de Mme le Maire GABRIEL Céline, le Conseil Municipal de Grépiac, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SI En 2020 -1068	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D R		
INVEST	210 149.64 €		88 931.43 €	83 170.60 € 113 859.68 €	30 689.08 €	329 770.15 €
FONCT	168 612.83 €	636 157.65 €	1031 001.26 €			563 456.44 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020			563 456.44 €
Affectation obligatoire :			
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)			REC SI - €
Solde disponible affecté comme suit :			
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)			- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)			REC SF 563 456.44 €
Ligne 001= 299 081.07 € DEP SI si chiffre négatif ou REC SI si chiffre positif			
Total affecté au c/ 1068 :			- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020			
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement			

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement restant toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme ci-dessus.

D 2021 : 02-0015 Suppression poste adjoint administratif principal à 35h

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier le tableau des effectifs en supprimant un poste du tableau qui demeure vacant et qui n'a pas vocation à être pourvu :

- Mutation de l'agent (1 poste à supprimer)

1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (35h00)

Madame le Maire explique que le comité technique intercommunal placé auprès du centre de gestion a donné lors de sa séance du 15/12/2020 un avis favorable à la suppression de ce poste.

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide de supprimer 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (35h00)

D 2021 : 02-0016 Adressage Saint Germier : route d'Auterive

Madame le Maire expose en séance la nécessité de faire un numérotage des maisons situées route d'Auterive.

Il s'agit de 5 maisons numérotées de la façon suivante : 70, 70A, 70 B, 70 C, 70 D. En effet, le fait que toutes les maisons aient le même numéro engendre des dysfonctionnements au niveau du service postier notamment. Afin de remédier à ce souci Madame le Maire propose de les numéroté de la façon suivante : 70, 72, 74, 76, 78 route d'Auterive.

Le conseil Municipal après avoir entendu,

Décide à l'unanimité de faire un numérotage comme ci-dessus et informe que les administrés concernés de cette décision ainsi que les services de la poste seront informés de ce changement.

D 2021 : 02-0017 Approbation du rapport de la commission Locale d'Evaluation des charges transférées portant sur la compétence incendie

Vu l'avis favorable de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 19 novembre 2020 portant sur le transfert de charges pour la compétence incendie ;

Vu le rapport d'évaluation des charges transférées relatif à la compétence incendie ;

Considérant que l'article 1609 nonies précise que ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission ;

Madame le Maire indique que la CCBA détenant la compétence incendie, il est nécessaire d'intégrer les communes de l'ex-CCLAG (Auribail, Beaumont-sur-Lèze, Lagardelle sur Lèze, Le Vernet et Venerque) afin de se mettre en conformité avec les statuts. A cet effet, à compter de 2021, la CCBA paiera les contributions SDIS des communes citées ci-dessus et minorera en contrepartie leur attribution de compensation à retenir de la manière suivante :

- Auribail : -2300, 72€

- Beaumont sur Lèze : -19 939,63 €

- Lagardelle sur Lèze : -32 597,27€

- Le Vernet : -27 106,73€

- Venerque : -33 018,92 €

Considérant cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT du 19 novembre 2020 relatif au transfert de charges pour la compétence incendie des communes de : Auribail, Beaumont sur Lèze, Lagardelle sur Lèze, le Vernet et Venerque.

Madame le Maire expose en séance du jour qu'elle a rencontré les associations de la commune et que les membres de celles-ci ont fait remonter un problème de stockage de matériel. Madame le Maire propose à l'ensemble du conseil de créer une commission extra communale à durée déterminée afin que les associations et les élus désireux de participer à cette commission trouvent une solution pour stocker le matériel et les fournitures de chacune des associations.

Madame le Maire propose que la création de cette commission extra communale soit à compter de ce jour, vote en conseil municipal, et ce jusqu'à que la commission trouve un lieu de stockage commun, cela permettra aussi de faire fédérer les différentes associations de la commune toutes ensemble.

Considérant cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve la création d'une commission extra-communale à compter de ce jour pour que les différentes associations de la commune trouvent un lieu de stockage commun

Séance levée à 21h30

GABRIEL Céline	PIQUEMAL François	VASSAL Laurence
ALVAREZ Juliette	PAVAN René	LANDICHEFF Stéphanie
ALCIBIADE Claude	DURAND Alain	CHIVIALLE Jean-Luc
ECHEVARRIA Hélène	MARQUET Dominique	COUCHE Valérie
VIGIER Pierre	TOURNUT Yolande	EVRARD Gérard